

Plan climat 2020-2030

État d'avancement
Avril 2024



Table des matières

Mise en contexte	3
Montréal 2030 et Plan climat 2020-2030	3
Un système de reddition de compte robuste	4
Éléments marquants de la dernière année	5
Mobilisation de la société civile	5
Déploiement d'outils de gouvernance et de suivis	7
Encadrements réglementaires et leviers	8
Des efforts à intensifier	9
État d'avancement du Plan climat	10
En action pour l'atteinte des cibles	11
Annexe 1 : Indicateurs pour la réduction des émissions de GES en 2023.....	13
Annexe 2 : Indicateurs pour la résilience/adaptation en 2023	14
Annexe 3 : Étapes franchies des 16 actions phares en 2023	16
Annexe 4 : Étapes franchies des 30 autres actions en 2023	22
Lexique	35

Mise en contexte

Dans le but de suivre l'évolution de la mise en œuvre du [Plan climat 2020-2030](#), ce document présente la progression de l'administration et de la collectivité montréalaises vers la carboneutralité et la résilience climatique.

Montréal 2030 et Plan climat 2020-2030

[Montréal 2030](#) est un plan stratégique sur 10 ans qui cible 4 orientations : accélérer la transition écologique; renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion; amplifier la démocratie et la participation; stimuler l'innovation et la créativité.

Le Plan climat 2020-2030, adopté en décembre 2020, contient 46 actions – dont 16 actions phares – regroupées en 5 chantiers d'intervention. La mise en œuvre de la majorité des actions est prévue d'ici 2030. Les actions phares sont définies comme telles parce qu'elles ont une incidence particulièrement importante en matière de mobilisation, de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'adaptation aux changements climatiques. La réalisation de ces actions est essentielle à l'atteinte des cibles du Plan climat.



- A** Mobilisation de la communauté montréalaise
- B** Mobilité, urbanisme et aménagement
- C** Bâtiments
- D** Exemplarité
- E** Gouvernance

Le Plan climat est nécessaire au succès de Montréal 2030, car il est central à l'accélération de la transition écologique et se trouve au cœur de la lutte contre les changements climatiques de la Ville de Montréal.

Le présent état d'avancement permet de constater les progrès à l'égard du Plan climat de façon transparente et s'inscrit dans la démarche de suivi, d'évaluation et d'apprentissage de Montréal 2030.

Un système de reddition de compte robuste

Le suivi du Plan climat a été élaboré à partir des orientations recommandées par le C40 Cities Climate Leadership Group¹ afin de mettre en place un système de reddition de compte robuste. Déployé en plusieurs étapes, le suivi requiert de s'ajuster en fonction des avancées qui se font aux niveaux international, national, provincial et municipal. Il intègre notamment la définition des rôles et responsabilités, l'utilisation d'indicateurs permettant d'évaluer l'impact des actions du Plan climat, ainsi que des directives internes pour les mécanismes de suivi et la gestion de données.

La reddition de comptes auprès du C40 se fait par l'entremise de la plateforme du Carbon disclosure project (CDP)².

1. Le [C40 Cities Climate Leadership Group](#) est un regroupement de villes internationales engagées dans la lutte contre les changements climatiques en misant sur la collaboration et le partage de connaissances et en s'assurant que les actions apportent une plus grande équité et des villes durables pour tout le monde.

2. Le [Carbon disclosure project \(CDP\)](#) est un organisme de bienfaisance sans but lucratif qui gère le système mondial de divulgation permettant aux investisseuses et investisseurs, aux entreprises, aux villes, aux États et aux régions de gérer leur impact environnemental

Éléments marquants de la dernière année

Cette troisième édition de l'état d'avancement des actions climatiques de la Ville permet de constater que les efforts en matière de mobilisation, de réduction des émissions de GES et d'adaptation aux changements climatiques se poursuivent. Qu'ils soient liés directement ou indirectement au Plan climat, ces résultats démontrent la progression des engagements ainsi que la mobilisation de la Ville et de ses partenaires.

Mobilisation de la société civile

- Deuxième édition du [Sommet Climat Montréal](#) organisé par le [Partenariat Climat Montréal](#) (PCM), qui réunit plus de 900 participantes et participants et plus de 80 panélistes travaillant à la mise en œuvre du Plan climat.
- Déploiement de l'alliance [Transition en Commun](#) à travers la création de 3 groupes de travail, 4 journées thématiques, 1 communauté de pratique quartiers et la tenue de 4 visites terrains dans autant d'arrondissements.



- Deuxième [budget participatif](#) bonifié à 31,5 M\$ et ayant permis, grâce au vote de 17 012 Montréalaises et Montréalais sur les 650 idées déposées, de financer 5 projets visant 16 arrondissements, dont 2 projets visent la création de mini-forêts et de microparcs. Le [troisième budget participatif](#) est en cours.
- Première année du [Programme de contributions financières pour la transition écologique](#) (PCFTE), qui a permis d'octroyer 561 000 \$ en subventions à 12 organismes et 3 écoles dans 12 arrondissements de Montréal. La deuxième année du programme est en cours.
- Quatrième campagne de sensibilisation préventive auprès des populations vulnérables aux vagues de chaleur : 14 386 personnes sensibilisées aux vagues de chaleur et à la résilience climatique.
- Deuxième édition du [Défi GEstes](#) (défi de réduction de GES par la substitution de protéines alimentaires pour les jeunes du secondaire), avec plus de 2000 jeunes participantes et participants et 90 000 comptes atteints par la campagne de communication.
- Première édition du programme « [Montréal culturelle, verte et résiliente](#) » ayant permis de soutenir 9 projets de médiation culturelle mobilisateurs pour accélérer la transition socioécologique et favorisant la participation citoyenne.

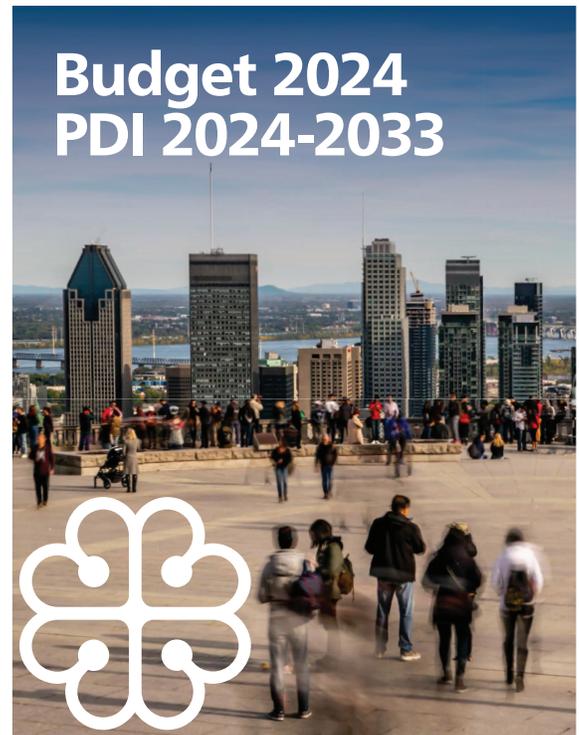


© Sarah Latulippe

- Tenue d'une [consultation publique](#) de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation sur le projet de [Feuille de route montréalaise en économie circulaire](#) et mobilisation de l'écosystème d'affaires.
- Instauration de la [gratuité du transport en commun pour les 65 ans et plus](#) : 166 000 résidentes et résidents (environ 47 % de la population de 65 ans et plus de l'agglomération de Montréal) se sont procuré le titre requis en zone A.

Déploiement d'outils de gouvernance et de suivis

- Intégration d'une section climat dans le [budget 2024 de la Ville de Montréal](#) présentant le test climat, le budget climat ainsi que la liste des investissements liés à l'adaptation climatique, un nouveau système de gouvernance qui permettra la prise en compte des questions climatiques et environnementales dans toutes les décisions de la Ville :
 - » Budget carbone fixé à un total cumulé d'environ 141 000 kt éq. CO₂ pour l'ensemble de la collectivité montréalaise pour 2022 à 2050;
 - » Identification de l'ensemble des investissements en adaptation prévus au budget de la Ville, soit 240,6 M\$ (9,6 %) du Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2024-2033, pour réaliser des infrastructures naturelles et hybrides.
- Production d'une [carte des zones prioritaires à verdir](#) pour diminuer les répercussions des vagues de chaleur, principalement dans les milieux de vie.



Encadrements réglementaires et leviers

- Adoption du [Règlement sur les émissions de gaz à effet de serre des nouveaux bâtiments \(23-046\)](#) visant à interdire les appareils de chauffage qui émettent des GES, comme le mazout et le gaz.
- Entrée en vigueur du [Règlement interdisant la distribution de certains articles à usage unique \(21-040\)](#), visant à réduire les déchets à la source.
- Entrée en vigueur du [Règlement visant la réduction des impacts environnementaux associés à la distribution d'articles publicitaires \(22-028\)](#), qui limite la distribution des articles publicitaires aux seules personnes intéressées à les recevoir et interdit leur distribution dans un sac de plastique.
- Poursuite de la mise en œuvre du [Règlement sur la divulgation et la cotation des émissions de GES des grands bâtiments \(21-042\)](#) touchant tout bâtiment d'une superficie de plancher de 5 000 m² et plus ou comptant 50 logements et plus ainsi qu'aux bâtiments de 2 000 m² et plus appartenant à la Ville.
- Élargissement de la taxe sur les parcs de stationnement à l'ensemble des stationnements extérieurs non résidentiels de plus de 20 000 m² sur le territoire de la Ville de Montréal, visant notamment à encourager la densification urbaine.



Des efforts à intensifier

L'état d'avancement illustre que le Plan Climat est activement mis en œuvre sur plusieurs fronts. Bien que les actions progressent à des rythmes différents, chacune contribue de manière significative aux objectifs globaux du plan. Il est important de noter que certaines mesures nécessitent plus de temps pour manifester pleinement leurs effets bénéfiques, promettant des résultats probants à l'avenir.

En matière d'atténuation, sachant que les émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2022 affichaient une baisse de 26 % par rapport à 1990 et qu'il faut atteindre une réduction de 55 % d'ici 2030, le chemin qu'il reste à parcourir est encore long.

En ce qui concerne l'adaptation, les aléas climatiques se manifestent de plus en plus fréquemment et affectent directement la qualité de vie des Montréalaises et Montréalais. L'importance d'agir est d'autant plus tangible.

Pour ces raisons, il faut maintenir les efforts consentis à ce jour tout en les intensifiant et en accélérant la mise en œuvre.

C'est d'ailleurs dans cette optique que la Ville s'est engagée à faire une mise à jour du Plan climat, cinq ans après son adoption. Bien que l'actuel Plan climat demeurera en vigueur jusqu'en 2030, la Ville s'assurera, dans cette mise à jour, de déterminer les actions qui seront à bonifier et à ajouter à celles déjà en marche afin d'accélérer l'atteinte des cibles fixées.

État d'avancement du Plan climat

À ce jour, les 46 actions du Plan climat sont en œuvre : 2 sont intégrées en continu et 5 sont terminées.

Les actions sont mesurées par des indicateurs qui reflètent leur avancement à mesure que les données sont disponibles. Toutefois, à l'instar de l'inventaire des GES de la collectivité montréalaise, qui montre les émissions avec un décalage, certaines actions ne commenceront à montrer leurs effets en matière d'atténuation ou d'adaptation que dans la durée. Pour interpréter les résultats, il faut donc considérer un décalage entre la mise en œuvre des actions et les effets attendus.

Tableau 1 : Statut des actions selon les 5 chantiers d'intervention

5 chantiers du Plan climat	Action en cours	 Action intégrée en continu	 Action terminée
A Mobilisation de la communauté montréalaise	9	0	1
B Mobilité, urbanisme et aménagement	11	0	2
C Bâtiments	6	0	0
D Exemplarité de la Ville	12	1	0
E Gouvernance	1	1	2

En action pour l'atteinte des cibles

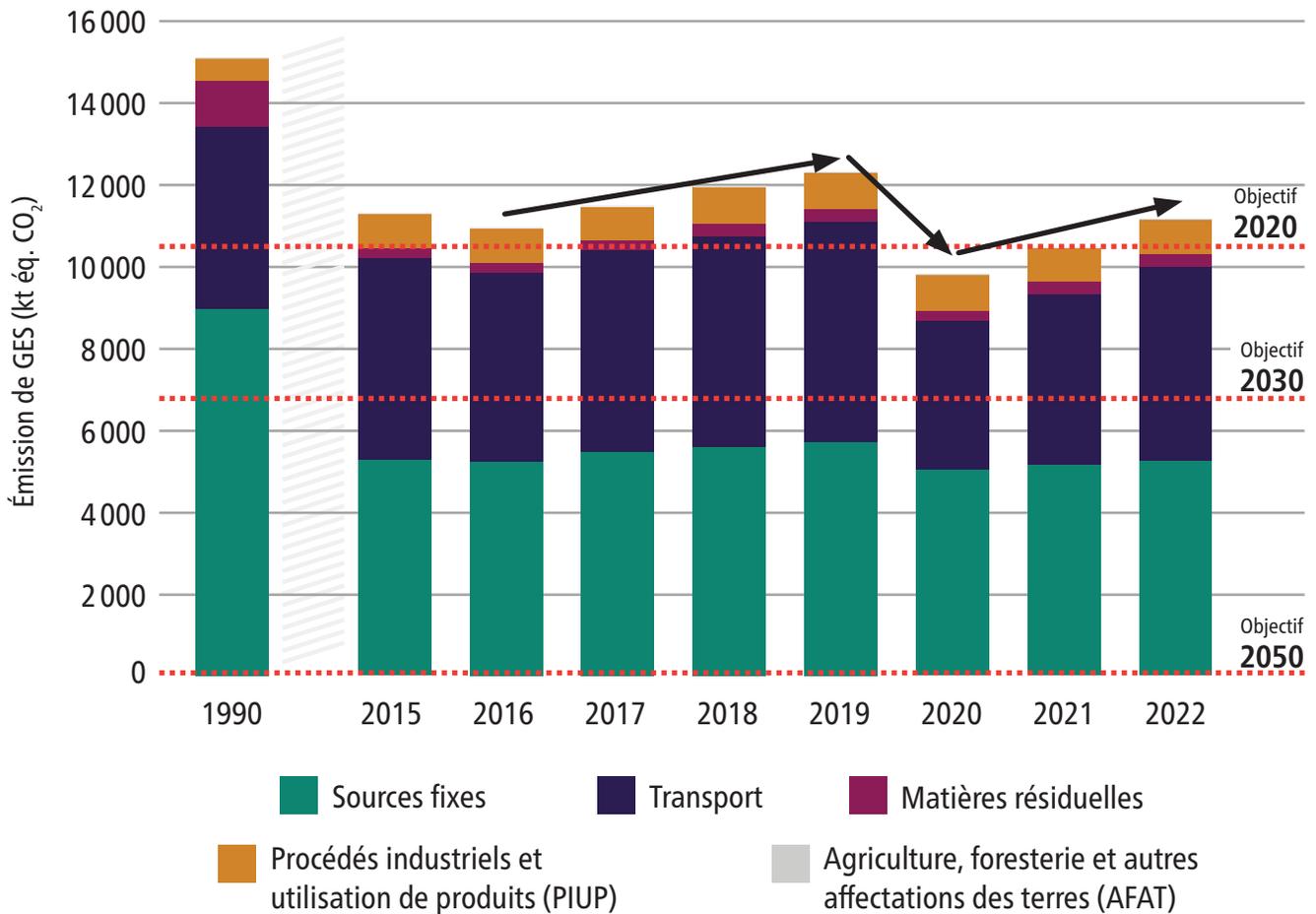
Les huit indicateurs principaux du Plan climat permettent de suivre l'incidence de plusieurs actions et de faire état de leur contribution à l'atteinte des engagements climatiques de la Ville. À ces renseignements s'ajoutent d'autres indicateurs plus particuliers en annexe.

Tableau 2 : État d'avancement 2023 des 8 indicateurs principaux du Plan climat

<p>Émissions de GES de la collectivité</p>	<p>Consommation de combustibles fossiles de la collectivité montréalaise</p>	<p>Part de l'auto solo</p>	<p>Part de véhicules électriques immatriculés</p>
<p>Cible 2030 : -55 % (2022 p/r 1990)</p>	<p>Cible 2030 : Diminution (2023 p/r 2021)</p>	<p>Cible 2030 : -25 % (2022 p/r 2020)</p>	<p>Cible 2030 : 47 % (portrait 2023)</p>
<p>↓ 26 %</p>	<p>↑ Gaz naturel ↑ Essence ↓ Diésel = Mazout léger = Propane</p>	<p>↓ 0,6 %</p>	<p>4,2 %</p>
<p>Nombre d'arbres plantés en priorité dans les secteurs vulnérables</p>	<p>Superficie des milieux naturels protégés et contributifs à la biodiversité</p>	<p>État de vulnérabilité aux différents aléas climatiques</p>	<p>Superficie des îlots de chaleur</p>
<p>Cible 2030 : 500 000 (2023 p/r 2020)</p>	<p>Cible 2030 : 10 % (portrait 2023)</p>	<p>Cible 2030 : Diminution (2022 p/r 2015)</p>	<p>Cible 2030 : Diminution (2023 p/r 2013)</p>
<p>180 273</p>	<p>7,6 %</p>	<p>↑ Vagues de chaleur = Pluies abondantes ↓ Tempêtes destructrices ↑ Sécheresses ↑ Crues</p>	<p>↓ 0,4 %</p>

Les émissions de GES de la collectivité montréalaise ont augmenté par rapport à 2021. Ainsi, si les baisses des émissions pendant la pandémie de COVID-19 étaient principalement attribuables au ralentissement économique et aux confinements, elles tendent à retrouver leur niveau pré-pandémique. C'est pourquoi, pour atteindre la cible de 55 % en 2030 et la carboneutralité en 2050, il faut poursuivre avec vigueur la mise en œuvre des engagements du Plan climat.

Figure 1. Évolution des émissions totales de GES de la collectivité montréalaise



Référence : Ville de Montréal. (2024). *Inventaire des émissions de GES de la collectivité montréalaise 2022*.
 Repéré le 30 avril au <https://montreal.ca/unites/bureau-de-la-transition-ecologique-et-de-la-resilience>

Annexe 1 :

Indicateurs pour la réduction des émissions de GES en 2023

Indicateur	Cible 2030	Résultats												
Émissions de GES de la collectivité et des activités municipales - Données 2022	Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité par rapport au niveau de 1990	Réduction de 26 % (11 179 kt éq. CO ₂) au 31 décembre 2022												
Consommation de combustibles fossiles de la collectivité montréalaise (essence, diesel, gaz naturel, mazout et propane) ³ - Données 2022	Diminution de la consommation par rapport à 2021	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Consommation de combustibles fossiles de la collectivité montréalaise en 2022</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Gaz naturel</td> <td>↑ 1,941 million de m³</td> </tr> <tr> <td>Essence</td> <td>↑ 967 millions de litres</td> </tr> <tr> <td>Diésel</td> <td>↓ 257 millions de litres</td> </tr> <tr> <td>Mazout léger</td> <td>= 34,6 millions de litres</td> </tr> <tr> <td>Propane</td> <td>= 81,2 millions de litres</td> </tr> </tbody> </table>	Consommation de combustibles fossiles de la collectivité montréalaise en 2022		Gaz naturel	↑ 1,941 million de m ³	Essence	↑ 967 millions de litres	Diésel	↓ 257 millions de litres	Mazout léger	= 34,6 millions de litres	Propane	= 81,2 millions de litres
Consommation de combustibles fossiles de la collectivité montréalaise en 2022														
Gaz naturel	↑ 1,941 million de m ³													
Essence	↑ 967 millions de litres													
Diésel	↓ 257 millions de litres													
Mazout léger	= 34,6 millions de litres													
Propane	= 81,2 millions de litres													
Utilisation des différents modes de déplacement et part modale de l'automobile	Réduction de 25 % de la part de l'auto solo par rapport à 2020	Baisse de 0,6 %. 83,2 % des kilomètres parcourus à Montréal en 2022 étaient en véhicule individuel, selon les estimations de Google ⁴ .												
Pourcentage de véhicules électriques immatriculés sur le territoire de Montréal	47 % de véhicules électriques immatriculés	4,2 % de véhicules électriques ou hybrides branchables immatriculés dans l'agglomération de Montréal au 31 décembre 2023 ⁵ . Progression annuelle : +14 516 véhicules (+52 %)												

3. Valeurs estimées pour l'essence, le diésel, le mazout et le propane (référence : [méthodologie de l'Inventaire des émissions de gaz à effet de serre 2013 – Collectivité montréalaise](#)).

4. Tiré de [Google](#).

5. Tiré de l'[AVEQ](#).

Annexe 2 :

Indicateurs pour la résilience/adaptation en 2023

Indicateur	Cible 2030	Résultats																					
Nombre d'arbres plantés par la Ville et ses partenaires (en priorité dans les secteurs vulnérables)	500 000 arbres plantés	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">Plantation de 2020 à 2023</th> </tr> <tr> <th></th> <th>Total cumulé</th> <th>Moyenne annuelle</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Domaine public municipal⁶</td> <td>128 122</td> <td>42 707</td> </tr> <tr> <td>Domaine privé⁷</td> <td>52 151</td> <td>17 384</td> </tr> <tr> <td></td> <td>180 273</td> <td>60 091</td> </tr> </tbody> </table>	Plantation de 2020 à 2023				Total cumulé	Moyenne annuelle	Domaine public municipal ⁶	128 122	42 707	Domaine privé ⁷	52 151	17 384		180 273	60 091						
Plantation de 2020 à 2023																							
	Total cumulé	Moyenne annuelle																					
Domaine public municipal ⁶	128 122	42 707																					
Domaine privé ⁷	52 151	17 384																					
	180 273	60 091																					
Superficie des milieux naturels protégés et contributifs à la biodiversité	10 % du territoire terrestre	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">Superficie des milieux naturels protégés</th> </tr> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Site inscrit</th> <th>Site provisoire</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Aires protégées</td> <td>5,53 %</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>Milieux naturels conservés</td> <td>0,63 %</td> <td>1,47 %</td> </tr> <tr> <td>Milieux naturels contributifs à la biodiversité</td> <td>-</td> <td>En évaluation</td> </tr> <tr> <td>Sous-total</td> <td>6,16 %</td> <td>1,47 %</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td colspan="2">7,63 %</td> </tr> </tbody> </table>	Superficie des milieux naturels protégés			Catégorie	Site inscrit	Site provisoire	Aires protégées	5,53 %	-	Milieux naturels conservés	0,63 %	1,47 %	Milieux naturels contributifs à la biodiversité	-	En évaluation	Sous-total	6,16 %	1,47 %	Total	7,63 %	
Superficie des milieux naturels protégés																							
Catégorie	Site inscrit	Site provisoire																					
Aires protégées	5,53 %	-																					
Milieux naturels conservés	0,63 %	1,47 %																					
Milieux naturels contributifs à la biodiversité	-	En évaluation																					
Sous-total	6,16 %	1,47 %																					
Total	7,63 %																						
État des différents aléas climatiques illustré par les cartes de vulnérabilité (indice de vulnérabilité aux changements climatiques)	Une diminution de la vulnérabilité	<p>Aucun changement (prochaine analyse en 2025)⁸ Voir cartographie : Données ouvertes et application Web</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">Superficie du territoire de l'agglomération vulnérable</th> </tr> <tr> <th>Aléas</th> <th>2015</th> <th>2022</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Vagues de chaleur</td> <td>73 %</td> <td>↑ 77 %</td> </tr> <tr> <td>Pluies abondantes</td> <td>68 %</td> <td>= 68 %</td> </tr> <tr> <td>Tempêtes destructrices</td> <td>89 %</td> <td>↓ 88 %</td> </tr> <tr> <td>Sécheresses</td> <td>74 %</td> <td>↑ 75 %</td> </tr> <tr> <td>Crues</td> <td>78 %</td> <td>↑ 90 %</td> </tr> </tbody> </table> <p>Pour l'aléa dont la vulnérabilité n'est pas cartographiée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des températures moyennes de 2 °C entre 1951 et 2021 	Superficie du territoire de l'agglomération vulnérable			Aléas	2015	2022	Vagues de chaleur	73 %	↑ 77 %	Pluies abondantes	68 %	= 68 %	Tempêtes destructrices	89 %	↓ 88 %	Sécheresses	74 %	↑ 75 %	Crues	78 %	↑ 90 %
Superficie du territoire de l'agglomération vulnérable																							
Aléas	2015	2022																					
Vagues de chaleur	73 %	↑ 77 %																					
Pluies abondantes	68 %	= 68 %																					
Tempêtes destructrices	89 %	↓ 88 %																					
Sécheresses	74 %	↑ 75 %																					
Crues	78 %	↑ 90 %																					

6. Le domaine public comprend tous les lots qui appartiennent à la Ville de Montréal : les rues, les ruelles, les parcs (zones aménagées et boisées), les places publiques, les lots municipaux et les emprises municipales.

7. Le domaine privé correspond aux lots résidentiels (notamment pour le programme Un arbre pour mon quartier), aux lots commerciaux et industriels et aux lots appartenant aux gouvernements provincial et fédéral. Ces plantations sont effectuées par l'Alliance de la forêt urbaine.

8. Les mesures d'adaptation ne sont pas incluses dans l'analyse de vulnérabilité, qui est une combinaison des sensibilités physique, sociale, territoriale et environnementale. Il existera toujours des sensibilités aux aléas climatiques sur le territoire. Par exemple, le vieillissement de la population continuera à se refléter dans les prochaines analyses.

Indicateur	Cible 2030	Résultats												
Superficie des îlots de chaleur	Une diminution de la superficie	<p>Diminution de 0,4 % des superficies « à risque » et en « îlots de chaleur » entre 2013 et 2023 (178,6 km² à 176,4 km²)⁹ Voir cartographie : Données ouvertes et application Web</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="4">Superficie du territoire de l'agglomération «à risque » et en « îlots de chaleur »</th> </tr> <tr> <th>2013</th> <th>2016</th> <th>2019</th> <th>2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>37 % (178,6 km²)</td> <td>34 % (165,1 km²)</td> <td>34 % (164,9 km²)</td> <td>37 % (176,4 km²)</td> </tr> </tbody> </table>	Superficie du territoire de l'agglomération «à risque » et en « îlots de chaleur »				2013	2016	2019	2023	37 % (178,6 km ²)	34 % (165,1 km ²)	34 % (164,9 km ²)	37 % (176,4 km ²)
Superficie du territoire de l'agglomération «à risque » et en « îlots de chaleur »														
2013	2016	2019	2023											
37 % (178,6 km ²)	34 % (165,1 km ²)	34 % (164,9 km ²)	37 % (176,4 km ²)											

9. La seule image Landsat 8 disponible a été prise lors d'une vague de chaleur, ce qui explique cette hausse temporaire. Les îlots de chaleur sont souvent affectés par des facteurs externes (canicules, vagues de chaleur, sécheresses) rendant plusieurs images Landsat 8 inutilisables pour tirer des conclusions.

Annexe 3 :

Étapes franchies des 16 actions phares en 2023

Actions	Étapes franchies	Résultats
Chantier A : Mobilisation de la communauté montréalaise		
04.* Déployer des stratégies d'incitation à l'adoption de pratiques écoresponsables	<ul style="list-style-type: none"> Récupération des résultats de la divulgation des appareils de chauffage au mazout. 	n.d.
05.* Stimuler et consolider l'économie circulaire par la création de réseaux entre entreprises, commerces et organismes communautaires	<ul style="list-style-type: none"> Tenue d'une consultation publique de la commission sur le développement économique et urbain et l'habitation sur le projet de Feuille de route montréalaise en économie circulaire et mobilisation de l'écosystème d'affaires. Soutien à Synergie Montréal et à Québec Circulaire pour l'animation de la plateforme montrealcirculaire.org. Publication de la mise à jour de la cartographie des initiatives d'économie circulaire dans l'agglomération de Montréal en collaboration avec Concertation Montréal (rapport complet et faits saillants). Poursuite des travaux visant à intégrer la circularité dans le chantier de l'approvisionnement responsable. 	<ul style="list-style-type: none"> Plus de 15 présentations de la démarche de la Ville lors d'événements 3 entreprises soutenues par le biais du Fonds économie circulaire <p>Résultats de Synergie Montréal</p> <ul style="list-style-type: none"> » 360 entreprises accompagnées » 172 entreprises membres de la symbiose industrielle » Plus de 1 200 personnes sensibilisées directement » 93 nouvelles synergies réalisées » 380 015 \$ de revenus générés, d'économies de frais de gestion des matières résiduelles ou de coûts d'approvisionnement » 772 tonnes de matières détournées de l'enfouissement ou du recyclage » 353 tonnes de GES évitées » 4 projets soutenus » 867 heures de soutien technique et scientifique
07.* Mettre sur pied une stratégie pour réduire le gaspillage alimentaire de 50 % d'ici 2025 et faciliter le don et la valorisation des textiles	<ul style="list-style-type: none"> Lancement de l'étude sur les comportements et les freins associés au don de textiles et à l'achat seconde main. 	n.d.

Actions	Étapes franchies	Résultats															
Chantier B : Mobilité, urbanisme et aménagement																	
<p>11.* Dans tous les quartiers, développer le transport collectif et actif, et favoriser l'autopartage, le taxi, et le covoiturage</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Voies cyclables : Ajout de 12,5 km (13 projets) et mise aux normes de 20 km (19 projets). • Implantation du service de vélopartage BIXI pour la période d'hiver 2023-2024 : 1 500 vélos répartis dans 150 stations. 	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">Progression du parc BIXI</th> </tr> <tr> <th>Catégorie</th> <th>2022</th> <th>2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Vélos mécaniques</td> <td>7 753</td> <td>8 053</td> </tr> <tr> <td>Vélos à assistance électrique</td> <td>2 486</td> <td>2 600</td> </tr> <tr> <td>Stations</td> <td>794</td> <td>830</td> </tr> </tbody> </table>	Progression du parc BIXI			Catégorie	2022	2023	Vélos mécaniques	7 753	8 053	Vélos à assistance électrique	2 486	2 600	Stations	794	830
Progression du parc BIXI																	
Catégorie	2022	2023															
Vélos mécaniques	7 753	8 053															
Vélos à assistance électrique	2 486	2 600															
Stations	794	830															
<p>13.* Privilégier et augmenter la proportion de véhicules électriques au centre-ville de Montréal</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation de la vision du Vieux-Montréal au Comité de concertation du Vieux-Montréal. 	<p>n.d.</p>															
<p>17.* Bonifier les outils de planification et de réglementation en urbanisme afin de favoriser l'aménagement de quartiers à échelle humaine et adaptés aux changements climatiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Travail sur les freins réglementaires en urbanisme et la décarbonation des bâtiments. Ces travaux serviront à établir une stratégie pour bonifier les normes, les processus d'analyse de projets et de demandes de permis afin de répondre aux objectifs zéro émission. • Préparation du Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) en vue d'une consultation publique en 2024. L'élaboration inclut des sections portant sur la décarbonation des bâtiments, l'adaptation du territoire, l'intégration de cartes (vulnérabilités aux changements climatiques en 2022, cuvettes de ruissellement en 2021 et zones prioritaires à verdir pour diminuer les impacts des vagues de chaleur en 2023), etc. • Planification des grands secteurs dont le quartier Namur-Hippodrome, Lachine-Est et Louvain en intégrant les enjeux climatiques dans les processus de planification et les outils, comme les Programmes particuliers d'urbanisme (PPU), les plans directeurs, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Tenue de 2 ateliers dans les arrondissements visant la mobilisation des expertises et la compréhension des freins • Nombre de cartes intégrées au PUM : 5 															

Actions	Étapes franchies	Résultats												
18.* Encourager le verdissement et stimuler la densification de la ville par la conversion de stationnements à ciel ouvert	<ul style="list-style-type: none"> • 2023 : élargissement de la taxe sur les parcs de stationnement à l'ensemble des stationnements extérieurs non résidentiels de plus de 20 000 m² sur le territoire de la Ville de Montréal. • 2024 : réduction à 10 000 m² du seuil à partir duquel les superficies de stationnement extérieures sont assujetties à la taxe. 	n.d.												
20.* Planter, entretenir et protéger 500 000 arbres en priorité dans des zones vulnérables aux vagues de chaleur	<ul style="list-style-type: none"> • Production¹⁰ et diffusion aux partenaires internes et externes d'une carte des zones prioritaires à verdir pour diminuer l'impact des vagues de chaleur principalement dans les milieux de vie¹¹ et de plusieurs autres outils utiles à la planification et au suivi des projets de verdissement (webinaires, mise en données ouvertes, cartographie interactive publique). • Révision du programme de déminéralisation par la création ou la réfection de fosses de plantation d'arbres. • Démarrage du programme de protection des Ormes d'Amérique. • Adoption par le conseil d'arrondissement d'un Plan maître de plantation¹² pour les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville (2022), de Rosemont–La Petite-Patrie (2022), de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (2023) et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (2024). • Depuis 2021, triplement de la superficie de la pouponnière d'arbres de l'Alliance forêt urbaine et optimisation de l'aménagement et de l'équipement dans le but d'améliorer la fluidité des opérations et la santé des arbres passant par ce site (environ 20 000 arbres en 2023). 	<table border="1" data-bbox="980 594 1468 848"> <thead> <tr> <th colspan="2">Plantation en 2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Domaine public municipal</td> <td>32 029</td> </tr> <tr> <td>- arbres de rues et parterres aménagés</td> <td>19 814</td> </tr> <tr> <td>- milieux naturels</td> <td>12 215</td> </tr> <tr> <td>Domaine privé*</td> <td>12 631</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>44 660</td> </tr> </tbody> </table> <p data-bbox="980 869 1455 995">* Plantations hors du domaine public municipal ayant bénéficié du financement de la Ville, notamment 40 % des arbres dans le réseau de la santé, 32 % dans le réseau résidentiel et communautaire et 14 % dans le réseau de l'éducation</p> <ul style="list-style-type: none"> • 24 104 arbres comptabilisés pour le bilan d'accroissement global dans les zones aménagées¹³ • 70,2 % des plantations géolocalisées en zones prioritaires à verdir pour diminuer les impacts des vagues de chaleur entre 2020 et 2022¹⁴ 	Plantation en 2023		Domaine public municipal	32 029	- arbres de rues et parterres aménagés	19 814	- milieux naturels	12 215	Domaine privé*	12 631	Total	44 660
Plantation en 2023														
Domaine public municipal	32 029													
- arbres de rues et parterres aménagés	19 814													
- milieux naturels	12 215													
Domaine privé*	12 631													
Total	44 660													

10. Collaboration entre le BTER, plusieurs services centraux de la Ville, le département de géographie de l'UQAM, la DRSP et l'Alliance forêt urbaine.

11. Pour plus de détail sur la méthodologie et les critères retenus pour établir une cartographie hiérarchisant les zones à verdir en priorité, voir [Données ouvertes de Montréal](#).

12. Ce document a notamment pour objectifs : d'évaluer la diversité du patrimoine arboricole actuel et de demain en vue d'établir des stratégies d'amélioration de la résilience ; de définir le potentiel de plantation sur le territoire public ; de fixer un objectif de plantation sur une durée de 5 ans ; d'établir les stratégies de mise en œuvre.

13. Le bilan d'accroissement global se calcule en soustrayant les abattages annuels aux plantations annuelles dans les zones aménagées (rues et parterres aménagés). Il ne tient pas compte des interventions en milieux naturels, qui ont une influence négligeable sur la canopée urbaine.

14. Ce résultat provient d'une analyse faite sur les plantations géolocalisées. Sur les 135 613 plantés de 2020 à 2022, nous avons des coordonnées géographiques précises pour 84 837 arbres, la majorité des arbres non géolocalisés se trouvant en milieux naturels (où les plantations visent davantage la conservation de l'intégrité écologique des boisés que la lutte aux vagues de chaleur).

Actions	Étapes franchies	Résultats
Chantier C : Bâtiments		
24.* Éliminer l'utilisation du mazout dans les bâtiments	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption du Règlement sur les émissions de gaz à effet de serre des nouveaux bâtiments (23-046) visant notamment à interdire tout nouveau système de chauffage au mazout à Montréal, complétant ainsi l'interdiction panquébécoise déjà en vigueur pour les nouveaux petits bâtiments résidentiels. 	<p>Programmes de la Ville de Montréal</p> <ul style="list-style-type: none"> » RénoPlex : 26 logements visés pour le remplacement d'un appareil de chauffage au mazout par un système électrique (incluant une thermopompe) » Réno logement abordable : 6 logements additionnels visés pour le remplacement d'un système de chauffe-eau au mazout par un chauffe-eau électrique
25.* Adapter les règlements et les programmes de soutien afin d'améliorer l'efficacité énergétique et la résilience de tous les types de bâtiments	<ul style="list-style-type: none"> • Dépôt du rapport de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs (CEEDDGP) intitulé Feuille de route Vers des bâtiments montréalais zéro émission dès 2040 – Rapport et recommandations (mars 2023). • Dépôt des réponses du Comité exécutif aux recommandations de la CEEDDGP (octobre 2023) sur la Feuille de route Vers des bâtiments montréalais zéro émission dès 2040. • Adoption du Règlement sur les émissions de gaz à effet de serre des nouveaux bâtiments (23-046) (décembre 2023). 	<p>Sur 349 demandes RénoPlex approuvées :</p> <ul style="list-style-type: none"> » 43 % des montants accordés pour des mesures de transition écologique et d'adaptation aux changements climatiques; » 46 travaux électriques effectués pour permettre le raccordement d'une borne de recharge de véhicule électrique.
26.* Élaborer un programme de financement destiné aux propriétaires de bâtiments afin de soutenir les travaux de rénovation sains et écologiques	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement du Programme multires du Fond Climat du Grand Montréal (FCGM). 	n.d.

Actions	Étapes franchies	Résultats																				
27.* Améliorer la performance énergétique des grands bâtiments par un système de cotation et de divulgation de leur consommation énergétique et de leurs émissions de GES	<ul style="list-style-type: none"> • Application du Règlement sur la divulgation et la cotation des émissions de GES des grands bâtiments (21-042) à tout bâtiment de : <ul style="list-style-type: none"> » 5 000 m² et plus ou 50 logements et plus; » 2 000 m² et plus appartenant à la Ville. • Envoi de 332 avis de défaut en février 2023. • Envoi de 2 004 lettres d'information aux propriétaires nouvellement assujettis en juin 2023 incluant les renseignements des distributeurs d'énergie sur le transfert automatique des données (nouveau 2023). 	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Divulgation 2022 (toujours en cours)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Bâtiments municipaux de 2 000 m² et plus</td> <td>100 % (202/202)</td> </tr> <tr> <td>Bâtiments institutionnels</td> <td>88 % (194/220)</td> </tr> <tr> <td>Bâtiments commerciaux</td> <td>70 % (287/411)</td> </tr> <tr> <td colspan="2">682/832 (76 %)</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Divulgation 2023 (toujours en cours)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Bâtiments municipaux de 2 000 m² et plus</td> <td>94 % (194/202)</td> </tr> <tr> <td>Bâtiments de 15 000 m² et plus</td> <td>66% (419/631)</td> </tr> <tr> <td>Bâtiments de 5 000 m² ou 25 logements et plus</td> <td>33 % (992/2971)</td> </tr> <tr> <td colspan="2">1605/3803 (42 %)</td> </tr> </tbody> </table>	Divulgation 2022 (toujours en cours)		Bâtiments municipaux de 2 000 m ² et plus	100 % (202/202)	Bâtiments institutionnels	88 % (194/220)	Bâtiments commerciaux	70 % (287/411)	682/832 (76 %)		Divulgation 2023 (toujours en cours)		Bâtiments municipaux de 2 000 m ² et plus	94 % (194/202)	Bâtiments de 15 000 m ² et plus	66% (419/631)	Bâtiments de 5 000 m ² ou 25 logements et plus	33 % (992/2971)	1605/3803 (42 %)	
Divulgation 2022 (toujours en cours)																						
Bâtiments municipaux de 2 000 m ² et plus	100 % (202/202)																					
Bâtiments institutionnels	88 % (194/220)																					
Bâtiments commerciaux	70 % (287/411)																					
682/832 (76 %)																						
Divulgation 2023 (toujours en cours)																						
Bâtiments municipaux de 2 000 m ² et plus	94 % (194/202)																					
Bâtiments de 15 000 m ² et plus	66% (419/631)																					
Bâtiments de 5 000 m ² ou 25 logements et plus	33 % (992/2971)																					
1605/3803 (42 %)																						

Chantier D : Exemplarité

30.* Transformer 100 % du parc immobilier municipal en parc zéro carbone opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de la mise en œuvre du plan de transition du Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI). 	<ul style="list-style-type: none"> • Émissions des bâtiments sous la gestion du SGPI : 27 kt éq. CO₂, en baisse de 18,5 % par rapport à 2002 • Aide financière de 63 M\$ pour la décarbonation du parc municipal • Travaux en cours : 3 projets • Conception en cours : 12 projets
36.* Décarboner les déplacements professionnels des membres du personnel de la Ville et encourager l'utilisation de modes de transport durables pour les trajets effectués entre le domicile et le travail	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation d'une stratégie de décarbonation des déplacements domicile-travail des employés (en cours). 	n.d.

Actions	Étapes franchies	Résultats
Chantier D : Exemplarité		
<p>43.* Imposer un test climat à l'ensemble des décisions de la Ville afin de limiter leurs impacts en matière d'émissions de GES et de maximiser ceux en lien avec l'adaptation aux changements climatiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Révision de l'approche appliquée au cours des premières années et préparation d'un outil de test climat pour informer et divulguer l'information climatique de manière systématisée. ● Adaptation du test climat pour appuyer la mise en œuvre du budget climat. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Analyse par test climat de 6 projets et programmes pour alimenter le budget climat 2024 en utilisant un questionnaire préliminaire. ● Accompagnement de 35 dossiers d'approbation de projet (DAP) sur l'année 2023.
<p>46.* Consacrer à l'adaptation aux changements climatiques de 10 à 15 % du budget du Programme décennal d'immobilisations</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Réalisation d'une phase test pour intégrer la comptabilisation des dépenses réelles liées à l'adaptation aux changements climatiques dans les processus financiers des différents programmes décennaux d'immobilisations (PDI) des services centraux (volet réel). ● Révision de la méthodologie visant à estimer les investissements prévus en adaptation aux changements climatiques dans les différents PDI : simplification des catégories et bonification de la liste des investissements admissibles en fonction des projets accompagnés (volet budgétaire et réel). ● Accompagnement de toutes les unités gérant des budgets PDI (services et arrondissements) et premier exercice complet du processus budgétaire PDI, visant à estimer les dépenses prévues en adaptation de l'ensemble de la Ville pour l'exercice financier 2024. ● Publication des résultats du volet budgétaire dans les volumes budgétaires et dans la section Climat du budget 2024. 	<p>Publication en décembre 2023 du budget 2024 prévoyant :</p> <ul style="list-style-type: none"> » 240,6 M\$ aux infrastructures naturelles et hybrides (soit 9,6 % du budget PDI); » 277,0 M\$ aux infrastructures grises dédiées à l'adaptation aux changements climatiques (11,1 % du budget PDI).

Annexe 4 :

Résultats des 30 autres actions en 2023

Action	Étapes franchies	Résultats
Chantier A : Mobilisation de la communauté montréalaise		
1. Mobiliser la communauté montréalaise pour mener la transition écologique dans tous les quartiers	<ul style="list-style-type: none"> • 2023 : Bonification du 2^e budget participatif pour un budget total de 31,5 M\$. • 2024 : Préparation et lancement du 3^e budget participatif pour lequel la Ville a réservé 45 M\$ • Déploiement de l’alliance Transition en Commun par la création de 3 groupes de travail, 4 journées thématiques, 1 communauté de pratique de quartiers et la tenue de 4 visites terrain dans autant d’arrondissements. 	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan du 2e budget participatif : 5 projets et 35 sous-projets visant 16 arrondissements sélectionnés donnant lieu à 650 idées grâce au vote de 17 102 Montréalaises et Montréalais. • Participation de 250 acteurs de l’écosystème de la transition socioécologique de Montréal à Transition en Commun : 10 services de la ville-centre et plusieurs arrondissements, 15 têtes de réseaux (Coalition montréalaise des Tables de quartier, Culture Montréal, Partenariat Climat Montréal, etc.), 10 institutions (Direction régionale de santé publique de Montréal – DRSP, fondations, etc.), 70 organismes de la société civile, 30 chercheuses et chercheurs associés à autant d’universités et d’équipes de recherches, 3 conseils de la Ville (Conseil interculturel de Montréal, Conseil jeunesse de Montréal, Conseil des Montréalaises) et 20 quartiers, incluant ceux qui affichent le plus d’inégalités.

Action	Étapes franchies	Résultats												
2. Soutenir les partenaires de la transition écologique	<ul style="list-style-type: none"> • 2^e édition du Sommet Climat les 9 et 10 mai 2023. • 1^{er} appel de projets du Programme de contributions financières pour la transition écologique (PCFTE) en 2023. • 2^e appel de projets du PCFTE en cours. 	<ul style="list-style-type: none"> • 2^e édition du Sommet Climat : 900 participants, 11 annonces majeures, plus de 80 panélistes, 6 thématiques clés (bâtiment, adaptation, mobilité, communauté, accompagnement, philanthropie), mise en place d'un processus de suivi des engagements. • PCFTE : 41 demandes de subvention d'un montant total de 2 010 281 \$ déposées en 2023. Le programme a permis d'octroyer 561 000 \$ de subventions à 12 organismes et 3 écoles à travers 12 arrondissements. Le coût total des projets retenus, une fois terminée, est de 8 400 774\$. <table border="1"> <thead> <tr> <th>Thématique</th> <th>Contribution PCFTE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Réduction des GES</td> <td>200 317 \$ (3 %)</td> </tr> <tr> <td>Adaptation aux changements climatiques</td> <td>40 000 \$ (64 %)</td> </tr> <tr> <td>Résilience climatique</td> <td>231 683 \$ (24 %)</td> </tr> <tr> <td>Jardins pédagogiques</td> <td>89 000 \$ (23 %)</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>561 000 \$ (6,7 %)</td> </tr> </tbody> </table>	Thématique	Contribution PCFTE	Réduction des GES	200 317 \$ (3 %)	Adaptation aux changements climatiques	40 000 \$ (64 %)	Résilience climatique	231 683 \$ (24 %)	Jardins pédagogiques	89 000 \$ (23 %)	Total	561 000 \$ (6,7 %)
Thématique	Contribution PCFTE													
Réduction des GES	200 317 \$ (3 %)													
Adaptation aux changements climatiques	40 000 \$ (64 %)													
Résilience climatique	231 683 \$ (24 %)													
Jardins pédagogiques	89 000 \$ (23 %)													
Total	561 000 \$ (6,7 %)													
3. Élaborer une Charte montréalaise des écoquartiers	 Terminée	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration de la charte à l'approche des Quartiers inclusifs et résilients (QIR) • Première phase de l'approche QIR – mise à l'essai dans 6 territoires laboratoires : <ul style="list-style-type: none"> » 3 secteurs en transformation : écoquartier Lachine-Est, écoquartier Louvain Est et quartier Namur-Hippodrome » 3 secteurs vulnérables et prioritaires : quartier Saint-Pierre, quartier Sainte-Marie et secteur Nord-Est de Montréal-Nord <p>La Charte prend maintenant le nom de « Charte des quartiers montréalais », afin d'offrir une approche plus universelle à l'ensemble du territoire municipal. Cette charte est un outil pour les QIR qui oriente les transformations des milieux dans 5 dimensions et 20 engagements qui touchent les sphères économique, sociale, culturelle, environnementale, de mobilité et de gouvernance.</p>												

Action	Étapes franchies	Résultats
6. Former une équipe de travail multipartite pour éliminer les émissions de GES des chantiers de construction	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite des discussions entre les unités de la Ville et l'industrie afin de considérer le carbone intrinsèque dans les chantiers de construction. 	n.d.
8. Sensibiliser la population montréalaise à la transition écologique en priorisant la résilience des personnes en situation de vulnérabilité	<ul style="list-style-type: none"> • 4^e campagne de sensibilisation préventive auprès des populations vulnérables aux vagues de chaleur. • 2^e édition du Défi GESTes (défi de réduction de GES par la substitution de protéines alimentaires pour les jeunes du secondaire, du 21 février au 21 mars 2023). • 1^{re} édition du programme « Montréal culturelle, verte et résiliente » soutenant des projets de médiation culturelle mobilisateurs pour accélérer la transition socioécologique et favorisant la participation citoyenne. 	<ul style="list-style-type: none"> • 14 386 personnes sensibilisées aux vagues de chaleur et à la résilience climatique. Partenaires : 30 organismes communautaires, 29 postes de quartier du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), réseau des bibliothèques de la Ville de Montréal, Regroupement des éco-quartiers (REQ), Coalition pour le maintien dans la communauté (COMACO), DRSP. <p>Défi GESTes :</p> <ul style="list-style-type: none"> » 2 003 participants aux activités et kiosques. » 158 jeunes inscrits sur l'application. » 6 585 kg éq. CO₂ évités par les jeunes. » Plus de 90 000 comptes atteints par la campagne de communication sur les réseaux sociaux du Défi GESTes. <p>Programme « Montréal culturelle, verte et résiliente »</p> <ul style="list-style-type: none"> » 9 projets soutenus financièrement.

Action	Étapes franchies	Résultats
9. Appuyer l'émergence locale de pôles de résilience climatique	<ul style="list-style-type: none"> • 3^e année de l'initiative Action citoyenne et communautaire en résilience urbaine (ACCRU). 	<ul style="list-style-type: none"> • 5 216 personnes rejointes par les activités organisées en 2023 par les 5 organismes communautaires participants (L'Anonyme, Concertation Saint-Léonard, Patro Villeray, Prévention du crime Ahuntsic-Cartierville, Prévention Pointe-de-l'Île) dans le cadre de l'initiative ACCRU. • 2 nouveaux partenaires pour l'initiative ACCRU en appui au développement de 5 projets pilotes de pôles de résilience à Montréal : <ul style="list-style-type: none"> » Signature de l'entente Partenaires dans l'action avec la Croix-Rouge canadienne. » Signature d'une entente de collaboration entre la Ville et l'Urban Sustainability Directors Network (USDN) et d'un contrat entre l'organisme L'Anonyme et l'USDN dans le cadre du programme Emergent Learning Fund pour le financement et la mise en œuvre de la Soupe locale dans Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.
10. Mesurer et soutenir le développement du capital social des Montréalais et Montréalaises	<ul style="list-style-type: none"> • Sondage auprès de la population des 6 arrondissements ciblés dans le cadre de l'étude Co-construire la résilience communautaire post-COVID par le renforcement du capital social, pilotée par le Cité-ID LivingLab de l'École nationale d'administration publique (ENAP) et présentation du projet de recherche-action auprès des parties prenantes locales dans les 6 arrondissements. • Rapport régional (final) de l'Enquête montréalaise sur les conditions sociales et la participation des personnes de 55 ans et plus, dans le cadre du projet d'impact collectif Réseau Résilience Aîné.es Montréal. <ul style="list-style-type: none"> » Collaborateurs et partenaires financiers de l'enquête : Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER) et Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) de la Ville de Montréal. 	<ul style="list-style-type: none"> • 900 personnes sondées en 2023 dans 6 arrondissements ciblés par l'étude Co-construire la résilience communautaire post-COVID par le renforcement du capital social, pilotée par le Cité-ID LivingLab de l'ENAP et appuyée par le BTER, la DRSP et la Fondation du Grand Montréal. Les 6 arrondissements ciblés sont : Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, LaSalle, Montréal-Nord, Pierrefonds-Roxboro, Saint-Léonard et Ville-Marie. Présentation du projet de recherche-action à 27 organismes locaux dans les 6 arrondissements ciblés.

Action	Étapes franchies	Résultats
Chantier B : Mobilité, urbanisme et aménagement		
12. Universaliser l'accès à la mobilité durable	<ul style="list-style-type: none"> • Instauration de la gratuité du transport en commun pour les 65 ans et plus. • 26 stations de métro de la Société de transport de Montréal (STM) accessibles aux personnes à mobilité réduite en 2023. 	<ul style="list-style-type: none"> • Acquisition du titre requis en zone A par 166 000 résidentes et résidents de l'agglomération de Montréal de 65 ans et plus (environ 47 % de la population de 65 ans et +). La gratuité 65+ a généré une hausse de l'ordre de 15 à 20 % du nombre de déplacements de la clientèle 65+ en zone A (+1,4 % sur l'ensemble de l'achalandage de la STM). <p>Accessibilité universelle aux stations de métro</p> <ul style="list-style-type: none"> » De 19 stations en 2021 à 26 en 2023. » Poursuite des travaux aux stations Édouard-Montpetit, Outremont, D'Iberville, Place-Saint-Henri et Berri-UQAM. » Lancement de l'appel d'offres et contrats adjugés pour la station Atwater. <p>Accessibilité aux bus</p> <ul style="list-style-type: none"> » 100 % des bus avec plancher surbaissé et rampe. » 38 % des bus avec 2 emplacements dédiés aux clients en fauteuil roulant.
14. Électrifier 100 % des autobus de la STM	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la part de bus hybrides et électriques dans le parc d'autobus 	44,4 % en 2023 Progression : 39 % en 2021; 43 % en 2022.
15. Accroître le nombre de bornes de recharge sur l'ensemble du territoire montréalais et adopter une stratégie en électrification des transports routiers de personnes	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement d'un programme de subventions pour promouvoir, auprès des entreprises, l'installation de bornes de recharge sur leur territoire. Ce programme est financé en partie par Ressources naturelles Canada dans le cadre de son Programme d'infrastructure pour les véhicules à émission zéro. 	<ul style="list-style-type: none"> • Données sur le territoire de l'agglomération au 31 décembre 2023 <ul style="list-style-type: none"> » 2 644 bornes de recharge publiques de niveau 2, dont 1 602 déployées par la Ville (+23 % par rapport à 2022). » 131 bornes de recharge rapide (+27 par rapport à 2022).

Action	Étapes franchies	Résultats								
16. Élaborer une stratégie de réduction de l’empreinte carbone du transport routier de marchandises pour que 25 % des livraisons s’effectuent sans émission de GES	<ul style="list-style-type: none"> • 1^{re} année d’opération du 2^e espace de logistique urbaine : Colibri Iberville 	<ul style="list-style-type: none"> • 235 978 colis livrés par le biais de Colibri : <ul style="list-style-type: none"> » 203 136 colis livrés à partir de Colibri Maisonneuve. » 32 842 colis livrés à partir de Colibri Iberville. 								
19. Augmenter à 10 % la superficie terrestre des milieux naturels protégés et contributifs à la biodiversité sur le territoire de la collectivité montréalaise	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption des lignes directrices pour l’inscription et la gestion des sites inscrits au Répertoire des milieux naturels protégés et contributifs à la biodiversité de l’agglomération de Montréal (janvier 2023). • Inscription de 3 grands parcs au Répertoire : parc-nature de L’Île-de-la-Visitation, parc-nature du Bois-de-Saraguay et secteur du Cap–Saint-Jacques du Grand parc de l’Ouest. • Diffusion des lignes directrices et d’une boîte à outils par l’organisation d’une dizaine de rencontres (webinaires et ateliers) visant à informer les partenaires internes, régionaux et provinciaux (responsables de l’entretien, gestionnaires de sites, personnes élues, etc.). • Désignation officielle du paysage humanisé projeté de L’Île-Bizard au Registre des aires protégées au Québec. • Rédaction de 3 plans de conservation de grands parcs : parc du Mont-Royal, parc-nature de la Pointe-aux-Prairies et secteur du parc agricole du Bois-de-la-Roche du Grand parc de l’Ouest. • Dépôt au ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) du projet de Plan régional des milieux humides et hydriques de l’agglomération de Montréal. • Adoption d’une résolution du conseil d’agglomération sur le règlement de contrôle intérimaire visant la protection des milieux humides (décembre 2023). • Révision méthodologique de la base de données des milieux naturels (finalisée pour les milieux humides et hydriques, en cours pour les friches et les bois). 	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Progression Cible 10 % (5 004 hectares)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Sites inscrits</td> <td>6,16 % (3 084 hectares)</td> </tr> <tr> <td>Sites provisoires</td> <td>1,47 % (735 hectares)</td> </tr> <tr> <td></td> <td>7,63 % (3 819 hectares)¹⁵</td> </tr> </tbody> </table> <p>Superficies de terrains acquis à des fins de conservation :</p> <ul style="list-style-type: none"> » 4,25 nouveaux hectares en 2023 » 42,56 hectares cumulés depuis 2021 	Catégorie	Progression Cible 10 % (5 004 hectares)	Sites inscrits	6,16 % (3 084 hectares)	Sites provisoires	1,47 % (735 hectares)		7,63 % (3 819 hectares)¹⁵
Catégorie	Progression Cible 10 % (5 004 hectares)									
Sites inscrits	6,16 % (3 084 hectares)									
Sites provisoires	1,47 % (735 hectares)									
	7,63 % (3 819 hectares)¹⁵									

15. Un site inscrit répond aux critères des lignes directrices du répertoire portant sur sa vocation, l’encadrement de ses usages et sa gestion écologique. Un site provisoire répond à ces mêmes critères, mais il lui reste des actions à mener et de la documentation à fournir pour confirmer son inscription.

Action	Étapes franchies	Résultats
<p>21. Restaurer les berges publiques du réseau des grands parcs</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Finalisation des études préalables à la rédaction du rapport d'étude d'impact sur l'environnement (EIE), production de l'esquisse d'aménagement et rédaction de la proposition d'aménagement détaillée des berges pour le projet d'aménagement du nouveau parc riverain de Lachine et du parc René-Lévesque. ● Lancement de la procédure d'EIE avec la réalisation des études nécessaires pour les projets du parc-nature de l'Île-de-la-Visitation (IDV), du Cap-Saint-Jacques (CSJ) et du parc de la Promenade-Bellerive (PB) : étude des milieux biologique et physique (IDV, CSJ, PB), inventaire forestier (IDV, CSJ, PB), synthèse des données de qualité des sols (BDL, IDV, CSJ, PB), analyse et diagnostic pour la production d'un plan d'aménagement (PB). ● Mise sur pied de l'équipe et démarrage du projet de restauration des berges du parc-nature du Bois-de-Liesse (BDL). ● Initiation des démarches pour la création d'un répertoire des sites potentiels pour la création d'habitats pour la faune aquatique et lancement de la planification de deux projets. ● Amorce d'un outil de caractérisation des rives permettant un suivi des indicateurs de performance sur les trois objectifs de restauration des berges (sécurité, conservation et accessibilité). 	<ul style="list-style-type: none"> ● Caractérisation de 51 % du linéaire de berges du réseau des grands parcs de Montréal (26 km sur 51 km). ● Avancement à 15 % des 6 projets du programme visant la restauration de 10 km de berges dans le réseau des grands parcs (études préliminaires et premières étapes de conception).

Action	Étapes franchies	Résultats							
22. Développer l'agriculture urbaine	 Terminée	<p>2^e appel de projets du programme d'aménagement et de réfection des jardins communautaires</p> <ul style="list-style-type: none"> » Investissement de 837 000 \$ dans l'aménagement et la réfection des jardins communautaires. » Réalisation de 19 projets dans les jardins communautaires. » 149 nouveaux espaces de jardinages, dont 13 à accessibilité universelle. » Intégration d'une centaine de nouveaux jardiniers dans les jardins communautaires. <p>2^e édition de la demi-journée d'information à l'intention des arrondissements.</p> <ul style="list-style-type: none"> » Participation de 60 personnes représentant 18 arrondissements et 5 services centraux à la demi-journée d'information. 							
23. Resserrer le cadre du règlement municipal sur les pesticides	 Terminée	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption de la modification du <i>Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides (21-041)</i> afin de retirer la diphacinone de la liste des ingrédients actifs interdits (annexe 1 du règlement), notamment pour permettre au secteur de la gestion antiparasitaire et des exterminateurs de disposer d'un outil supplémentaire. <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="background-color: #e0f2f1;">Application du Règlement 21-041 en 2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="background-color: #e0f2f1;">Gestion de permis annuels des applicateurs commerciaux</td> </tr> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> » 106 demandes de permis annuels reçues des applicateurs commerciaux (57 entreprises d'extermination, 39 d'horticulture, 7 terrains de golf et 1 agricole) » 105 permis accordés </td> </tr> <tr> <td style="background-color: #e0f2f1;">Contrôle de la vente (responsabilité BTER)</td> </tr> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> » 66 commerces inspectés » 75 inspections réalisées » 14 constats d'infraction signifiés </td> </tr> <tr> <td style="background-color: #e0f2f1;">Contrôle des utilisations de pesticides (responsabilité arrondissement)</td> </tr> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> » 172 inspections réalisées » 36 avis d'infraction » 0 constat d'infraction </td> </tr> </tbody> </table>	Application du Règlement 21-041 en 2023	Gestion de permis annuels des applicateurs commerciaux	<ul style="list-style-type: none"> » 106 demandes de permis annuels reçues des applicateurs commerciaux (57 entreprises d'extermination, 39 d'horticulture, 7 terrains de golf et 1 agricole) » 105 permis accordés 	Contrôle de la vente (responsabilité BTER)	<ul style="list-style-type: none"> » 66 commerces inspectés » 75 inspections réalisées » 14 constats d'infraction signifiés 	Contrôle des utilisations de pesticides (responsabilité arrondissement)	<ul style="list-style-type: none"> » 172 inspections réalisées » 36 avis d'infraction » 0 constat d'infraction
Application du Règlement 21-041 en 2023									
Gestion de permis annuels des applicateurs commerciaux									
<ul style="list-style-type: none"> » 106 demandes de permis annuels reçues des applicateurs commerciaux (57 entreprises d'extermination, 39 d'horticulture, 7 terrains de golf et 1 agricole) » 105 permis accordés 									
Contrôle de la vente (responsabilité BTER)									
<ul style="list-style-type: none"> » 66 commerces inspectés » 75 inspections réalisées » 14 constats d'infraction signifiés 									
Contrôle des utilisations de pesticides (responsabilité arrondissement)									
<ul style="list-style-type: none"> » 172 inspections réalisées » 36 avis d'infraction » 0 constat d'infraction 									

Action	Étapes franchies	Résultats
Chantier C : Bâtiments		
28. Encourager la construction durable par l'information et l'accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place, par le Groupe de travail Bâtiment du PCM, d'un comité de pilotage distinct afin de développer un outil d'aide à la décarbonation à l'intention des propriétaires de 8 archétypes des bâtiments typiques de Montréal (petits et moyens, résidentiels et commerciaux). <p>Cet outil d'aide à la décision permettra de guider les propriétaires désirant rénover leur bâtiment vers les bonnes subventions et les meilleures pratiques associées. La première rencontre a eu lieu en janvier 2024. L'établissement des 8 archétypes et la livraison d'une version préliminaire de l'outil sont prévus pour juillet 2024.</p>	n.d.
29. Mettre au point une approche concertée afin d'assurer le respect des droits des locataires	<ul style="list-style-type: none"> Enquête sur l'état des logements effectuée par le Service de l'habitation en collaboration avec la DRSP auprès de 3 000 ménages montréalais, dont 2 600 locataires. L'enquête apportera une connaissance approfondie de l'état des logements locatifs et des coûts associés (loyer, chauffage, augmentations). L'analyse des données de l'enquête est en cours. 	n.d.
Chantier D : Exemplarité de la Ville		
31. Optimiser la performance énergétique des bâtiments municipaux	<ul style="list-style-type: none"> Poursuite de la mise en œuvre du plan de transition du SGPI (réf. 2015). 	<ul style="list-style-type: none"> Les investissements réalisés en 2022 ont permis de réduire l'intensité énergétique malgré une augmentation de la superficie bâtie et de la consommation énergétique : <ul style="list-style-type: none"> » Intensité énergétique : 0,968 GJ/m² (réduction de 6,6 % par rapport à 2015). » Consommation énergétique : 1 289 034 GJ (augmentation de 12,8 % par rapport à 2015). » Superficie bâtie : 1,33 million m² (croissance de 22 % par rapport à 2015). Travaux en cours : 3 projets Conception en cours : 12 projets

Action	Étapes franchies	Résultats
32. Réduire les émissions de GES liées à l'usage des réfrigérants dans les activités municipales	<ul style="list-style-type: none"> • Consommation énergétique et émissions de GES des bâtiments municipaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le volume total des gaz réfrigérants chargés en 2022 dans les différents systèmes de réfrigération a émis une quantité totale estimée de 3 814 tonnes de GES. Une augmentation de 70,7 % par rapport à 2021.
33. Demeurer à l'avant-garde des technologies propres et des innovations en électrification	<ul style="list-style-type: none"> • Acquisition de véhicules et outils par le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), soit 26 vélos électriques, 1 rouleau à vert (golf), 1 véhicule F-150 Lightning, 2 motoneiges, 1 voiturette électrique, 4 véhicules tout-terrain, 3 chariots élévateurs, 13 fourgons E-Transit et 1 chariot électrique transpalette. 	<ul style="list-style-type: none"> • Montant investi en 2023 : 1,6 M\$.
34. Consolider le leadership de Montréal en mobilité électrique, intelligente et durable	<ul style="list-style-type: none"> • Déploiement des stations-zone d'autopartage. • Projet pilote de véhicules autonomes : travaux d'analyse et de préparation de la phase 2024-2025. • Création d'un bureau de projet en électrification des véhicules municipaux pour travailler sur des stratégies concertées (SMRA, SGPI, utilisateurs, etc.) de déploiement de véhicules et bornes de recharge à usage municipal. 	n.d.
35. Optimiser l'usage du parc de véhicules et d'équipements municipaux	<ul style="list-style-type: none"> • Conclusion de la Phase I du projet pilote de mutualisation des véhicules légers dans les immeubles Louis-Charland et Chaussegros-de-Léry, en collaboration avec le SMRA et les unités participantes (Service de l'habitation, Service de l'urbanisme et de la mobilité, SGPI, Service de la stratégie immobilière, Service des infrastructures du réseau routier). • Réalisation de l'appel d'offres sur invitation en vue de la prolongation et de l'élargissement (ajout de véhicules et de ports d'attache) du projet pour les années 2024 et 2025. 	<ul style="list-style-type: none"> • D'après un sondage d'appréciation auprès des utilisateurs, 80 % des répondantes et répondants recommandent l'élargissement du service de mutualisation à la fin du projet pilote.

Action	Étapes franchies	Résultats
37. Remplacer les incinérateurs de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte	<p>Projet de construction de l'usine de traitement et de valorisation des boues (UTVB) de la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mandat d'exécution : avril 2024 pour la phase de conception du projet. • Traitement des boues primaires en combinant l'incinération à lit fluidisé, la digestion anaérobie et séchage thermique. • Réduction des émissions de GES, réduction des contaminants dans l'atmosphère et production de biosolides ayant un fort potentiel de valorisation agronomique grâce aux technologies sélectionnées. • Possibilité d'amélioration de l'efficacité énergétique de la station. • Échéancier : 2033, fin des travaux. • En cours : démarches de demandes de subventions auprès des gouvernements fédéral et provincial. 	n.d.
38. Installer des biofiltres passifs pour réduire les émissions de GES associées au biogaz pauvre en méthane du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM)	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite du projet de biofiltre installé sur l'ancien site d'enfouissement du CESM dans le but de dégrader biologiquement le méthane contenu dans le biogaz faiblement concentré (gaz pauvre), avec l'objectif de définir les paramètres de conception pour un biofiltre pleine échelle. 	<ul style="list-style-type: none"> • 95 % du méthane a été dégradé par le biofiltre en 2023.
39. Inventorier les émissions de GES découlant de la consommation de la collectivité montréalaise	 Terminée	Inventaire GES 2022 disponible sur montréal.ca

Action	Étapes franchies	Résultats
40. Réaliser les actions du Plan de gestion des matières résiduelles (PDGMR)	<p>Performance environnementale des services de collecte-transport</p> <ul style="list-style-type: none"> • Processus d'optimisation des collectes en bordure de rue intégrée à la stratégie de renouvellement des services de collecte et de transport pour les arrondissements : • Optimisation des fréquences de collecte pour répondre aux réalités territoriales; • Poursuite du déploiement de la collecte des matières organiques dans les logements de 9 unités et plus. • Implantation progressive de mesures visant à faciliter le bon geste de tri, notamment l'espacement des collectes d'ordures ménagères (fin du déploiement dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve en 2024, implantation progressive dans Ahuntsic-Cartierville à venir, projets pilotes planifiés dans Verdun et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension). 	<ul style="list-style-type: none"> • Plus de 80 % de la population montréalaise a accès au service de collecte des matières organiques. • Le bilan 2023 sera disponible sur montreal.ca à l'été 2024.
41. Mesurer les progrès de la Ville et la performance des unités administratives en transition écologique	 <p>Intégrée en continu</p>	<ul style="list-style-type: none"> • État d'avancement du Plan climat 2020-2030, avril 2024.
42. Mettre en œuvre un programme de gestion du changement pour le personnel	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie de gestion du changement pour le projet LEED de l'hôtel de ville. • Création de la fiche Services alimentaires responsables : rencontres et événements. • Devis standardisé : contrats des concessions alimentaires, des machines distributrices et de l'organisation d'événements par un tiers. • Création de l'outil d'accompagnement à l'intention du personnel adjoint ou responsable des achats pour les commandes de traiteur. • Activités de formation et cohorte interne en adaptation aux changements climatiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Résultats 2023 de la capsule sur la transition écologique partagée à tout le personnel de la Ville : <ul style="list-style-type: none"> » 679 personnes participantes à la capsule » 7 formations particulières » 888 membres du personnel formés

Action	Étapes franchies	Résultats
Chantier E : Gouvernance		
44. Établir le budget carbone des émissions de GES pour la collectivité montréalaise	 Terminée	<ul style="list-style-type: none"> • 1^{er} budget carbone présenté lors de la publication du budget climat dans les volumes budgétaires 2024 de la Ville de Montréal. <ul style="list-style-type: none"> » Budget carbone, cumulé entre 2022 et 2050, fixé à environ 141 000 kt éq. CO₂ pour l'ensemble de la collectivité montréalaise.
45. Ajouter un chapitre sur le climat dans le budget annuel de la Ville et dans les états financiers	 Intégrée en continu	<ul style="list-style-type: none"> • Publication en décembre 2023 du premier budget climat de la Ville de Montréal dans le budget 2024. <p>Cette première version du budget climat a permis de tester de nouveaux outils au courant de l'année 2023 afin d'intégrer les considérations climatiques pertinentes à chacun des projets et des programmes financés dans l'ensemble du processus décisionnel de la Ville de Montréal.</p>

Lexique

BTER : Bureau de la transition écologique et de la résilience

CEEDDGP : Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

DRSP : Direction régionale de santé publique de Montréal

GES : Gaz à effet de serre

OCPM : Office de consultation publique de Montréal

PCFTE : Programme de contributions financières pour la transition écologique

PCM : Partenariat Climat Montréal

PDI : Programmes décennaux d'immobilisations

PUM : Plan d'urbanisme et de mobilité

QIR : Quartier inclusif et résilient

SGPI : Service de la gestion et de la planification des immeubles

SIRR : Service des infrastructures du réseau routier

SMRA : Service du matériel roulant et des ateliers

SPVM : Service de police de la Ville de Montréal

SUM : Service de l'urbanisme et de la mobilité

STM : Société de transport de Montréal

ZPP : Zone à priorité piétonne

ZFE : Zone à faibles émissions

ZZE : Zone zéro émission

Pour toute question en lien avec ce document,
veuillez contacter le Bureau de la transition
écologique et de la résilience.
bter@montreal.ca

Montréal 

Montréal.ca